

AD LIVE RECRUTEMENT -08 JUILLET 2025 – RESTITUTION Q/R -FR

Auprès de qui fait-on la demande d'autorisation FSD ?

L'avis FSD est demandé par la direction de thèse/et le laboratoire. Sans cette réponse, on ne peut pas établir le contrat de travail. Il doit correspondre à la période du contrat de travail.

Il est à demander pour tout étudiant extracommunautaire c'est-à-dire ressortissant d'un pays hors de l'Union européenne et pour tous les étudiants dont les laboratoires sont placés sous ZRR.

L'inscription administrative à l'Université de Lille est-elle 100% en ligne ou implique-t-elle de venir physiquement au campus ? Quelles sont les dates de la coupure administrative pendant l'été ?

L'inscription peut se faire entièrement en ligne. Pour information, les services universitaires seront fermés du 27 juillet au 17 août 2025.

L'inscription se fait en 2 étapes : l'inscription pédagogique sur ADUM puis l'inscription administrative à l'Université de Lille.

L'inscription pédagogique sur ADUM est possible dès à présent. Pour que l'inscription soit finalisée, il faut que le Master ou le diplôme d'Ingénieur soit validé.

La date limite d'inscription à ULille est le 15 décembre 2025, mais entre la validation de votre inscription pédagogique dans ADUM et la transmission du lien d'inscription à l'Université, il peut y avoir un délai de 2 à 3 jours, il est donc très très vivement conseillé d'effectuer ces démarches en amont afin de ne pas dépasser cette date.

Pour se rendre sur ADUM, faut-il passer par l'ENT ou directement par leur site internet ?

Il faut créer un compte sur la plateforme ADUM.

A quel moment obtiendra-t-on un accès ENT, une adresse ULille, etc ? Suite à l'inscription en thèse ou au recrutement ?

Suite à votre inscription administrative à l'Université de Lille.

Pouvez-vous nous indiquer les frais d'inscription ?

Les droits d'inscription sont de 397 euros et 105 euros de CVEC. Un webinaire dédié aux inscriptions sera organisé le 9 septembre prochain à 10h00.

J'ai reçu un lien pour m'inscrire sur ADUM mais j'avais déjà créé un compte avant mon acceptation en thèse. Lorsque je me connecte j'arrive sur l'espace candidature. Est-ce que je dois faire quelque chose pour passer sur l'espace d'inscription ?

Il faut vous rapprocher de votre école doctorale pour résoudre ce problème

J'ai débuté la procédure d'inscription sur ADUM et je ne trouve pas les informations concernant mon contrat doctoral (par exemple la date de début). Qui dois-je contacter ?

Il faut en discuter avec votre directeur de thèse.

Pour les obtentions de visa, est-il possible d'avoir un document attestant de l'acceptation en thèse afin de déclencher les démarches en avance pour l'étudiant ?

Les services RH pourront vous communiquer une convention d'accueil mais pour cela, il faut que votre laboratoire nous adresse votre fiche de recrutement.

Quel est le délai moyen de validation après l'inscription sur ADUM ?

Les étapes de validation de l'inscription pédagogique sur ADUM sont soumises à un Workflow de signatures et peuvent prendre quelques jours.

Etant en co-tutelle, les documents à venir à compléter devront être aussi complétés par le directeur du pays étranger ? ou simplement par le directeur de Lille suffit ?

Je dois bien être inscrite durant les 3 ans de thèse à Lille et pas que les 18 mois de contrat (co-tutelle) ?

Votre directeur du pays partenaire n'est pas concerné par la mise en place de votre contrat de travail, il n'a rien à signer. En revanche, concernant votre inscription pédagogique dans ADUM il faut vous renseigner auprès de votre école graduée.

Quel que soit votre financement, si vous êtes en cotutelle internationale de thèse, vous devez vous inscrire dans les deux établissements chaque année. La convention de cotutelle prévoira normalement des exonérations des frais de inscriptions chaque année dans l'un ou l'autre des établissements.

Pourquoi les contrats de co-tutelle sont traités comme des CDD BIATSS ?

Car le financement pris en charge à l'Université de Lille a une durée inférieure à 3 ans, il n'est donc pas possible d'établir un contrat doctoral.

Sur le plan administratif, quel est notre statut (étudiant / salarié) ?

Le doctorant est à la fois étudiant et salarié, mais le statut de salarié prime.

Si la thèse se passera entre deux laboratoires un à Lille et un à Paris, est-ce qu'il y a une procédure particulière pour l'inscription ADUM et le contrat de travail ?

Vous ne devez vous inscrire que dans un seul établissement d'inscription (Lille ou Paris), dans tous les cas, il faudra préciser les modalités de déroulement de la thèse dans la partie Convention Individuelle de Formation (CIF).

Pour une thèse qui va être financée par une ANR JCJC, faut-il le préciser sur la fiche de recrutement ainsi que la ligne de crédit ? Faut-il également indiquer le numéro de convention relative au financement par l'ANR ?

Il faut surtout indiquer l'acronyme du projet et qui est le service gestionnaire, le numéro de convention n'est pas obligatoire car nous récupérons ensuite les références comptables lors de la validation financière.

Comment gère-t-on un titre de séjour qui s'interrompt en cours de thèse ?

Afin d'éviter les interruptions de thèse, il est impératif d'effectuer les démarches de renouvellement de titres de séjour 2 à 4 mois avant la date de fin du titre.

On a un statut de fonctionnaire pour les gens qui ont un contrat de droit public ? je pose la question pour savoir si on dépendra du régime sécu des fonctionnaires ?

Non vous n'êtes pas considéré comme fonctionnaire et vous dépendrez de la CPAM.

Les doctorants normalien (élèves fonctionnaires, donc déjà à la MGEN) doivent-ils passer sur le régime général ?

Il est souhaitable que vous contactiez la MGEN pour signaler votre statut.

Est-ce que les doctorants ayant un contrat ULille peuvent bénéficier de la complémentaire santé ?

La mise en place de la complémentaire santé pour les doctorants est en cours d'étude. Par contre vous pouvez bénéficier d'un remboursement de 15 euros /mois sur votre mutuelle en faisant la demande via l'ENT de l'Université de Lille.

Dans le contrat doctoral, a-t-on droit à des avantages (titres de transports, tickets resto...) ?

Vous avez la possibilité de demander le remboursement à 75% de votre abonnement mensuel de transport et de bénéficier de la prime de mobilité en cas de covoiturage (pas de remboursement de frais kilométriques).

Est-ce qu'on a des jours de RTT ?

Non cela n'est pas mis en place.

Pouvez-vous m'informer comment fonctionnent les congés ? sommes-nous obligés de les poser sur les temps de pause pédagogique ?

Les congés annuels seront pris suivant les conditions de l'unité de recherche dans laquelle le doctorant contractuel exerce son activité de recherche mais le seront toujours pendant la durée du contrat. (article 11 du contrat de travail des doctorants contractuels gérés par service enseignant).

Doit-on informer l'administration/RH de nos congés ?

Il faut en avertir votre Directeur de thèse et votre laboratoire.

Je n'ai pas bien compris les congés pour les doctorants sous contrat doctoral, ils ont 25 Jours mais je n'ai jamais eu à faire des grilles de congés KELIO. Est-ce par un autre système de suivi de ces congés ?

Il n'existe pas de système spécifique pour le dépôt de congés pour le moment mais nous sommes sensibilisés sur la question.

Comment s'organisent les contrats de chargé de cours ? Le salaire que vous avez annoncé comprend-il la mission d'enseignement ou bien celle-ci est payée en plus ?

Les charges d'enseignement (avenants aux contrats doctoraux) sont gérées lors d'une campagne spécifique et les résultats sont transmis au service des mobilités enseignements. Un avenant au contrat de travail avec le nombre d'heures vous sera attribué. Le nombre maximum d'heures d'enseignement ne peut excéder 64h.

N'ayant pas encore obtenue la validation dans ADUM, et avec un titre de séjour expirant en Octobre, je peux demander une attestation de convention d'accueil ?

Le laboratoire doit nous communiquer votre fiche de recrutement afin que le service RH puisse vous fournir une convention d'accueil.

Comment gérer le déplacement des doctorants salariés Université de Lille pour faire des manipulations sein d'autres laboratoires ou pour participer à des congrès/missions de terrain ? Tout se gère au niveau de l'UMR pour les OM ?

En effet, en tant que personnel, les missions sont gérées au sein des laboratoires.

J'ai demandé une dérogation à l'École Doctorale afin de pouvoir diriger la thèse à 100 % (dans le cadre du projet ANR JCJC). Le candidat peut-il avancer en parallèle sur la procédure de recrutement,

afin d'obtenir la convention d'accueil, en attendant la validation de la dérogation par l'École Doctorale ?

Vous devez attendre la réponse du CS mais le doctorant peut en effet commencer en parallèle à préparer son dossier en parallèle.

Les financements par projet GRAEL sont bien financé à 100% par ULille ?

Cela peut être à 50 % ou 100 %. Votre directeur de thèse pourra le confirmer.

J'ai une micro-entreprise en formation en sociologie depuis plus d'un an, et cela pourrait compléter mon activité doctorale. J'imagine que le cumul est impossible ? (contrat doctoral de mon côté)

Votre situation doit impérativement être signalée. Il faut s'assurer que le cumul des deux est possible.

Pour la fiche de recrutement, j'ai du mal à saisir en quoi seul le Directeur de thèse (DT) et le labo sont concernés ? Il y a bien des infos personnelles ?

Le doctorant ne peut pas connaître toutes les modalités de financement et doit être aidé dans son processus d'inscription par le DT et le laboratoire.

Les étudiants Internes au CHU qui demandent une année recherche ou une FST sont-ils concernés ?

Les étudiants internes du CHU qui ont un financement CHU, n'ont pas besoin d'un contrat de travail universitaire mais doivent quand même s'inscrire sur ADUM.